

Bilan de la consultation des habitants, agents et partenaires au sujet du projet de mutuelle communale

I/ Rappel du contexte

La consultation des habitants et agents de la commune de Feyzin a eu lieu du 1^{er} octobre au 15 novembre, afin de connaître leur intérêt pour la mise en place d'une mutuelle communale.

Plusieurs types de questionnaires ont été diffusés :

- pour les habitants, distribués en version papier avec l'Echo et possible de rendre par mail ou dans différents lieux de la commune (centre social, Mairie, guinguette, bureau de poste communal, médiathèque, Maison de la métropole. Questionnaire aussi disponible en ligne.
- pour les agents municipaux, questionnaire papier distribué avec les fiches de paie début octobre et version en ligne envoyée par mail. Possible de le rendre par mail ou au service RH.

II/ Bilan des réponses globales au questionnaire

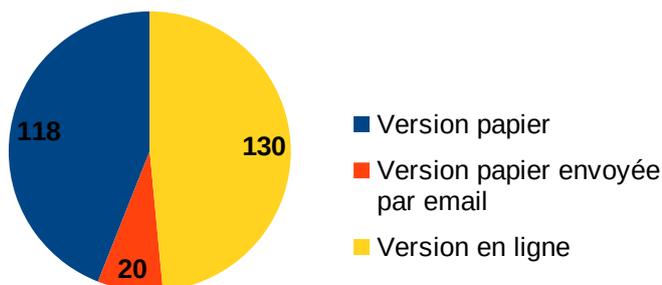
Au total, 411 réponses ont été récoltées :

- 268 pour le questionnaire habitants
- 134 pour le questionnaire agents
- 9 pour le questionnaire partenaires

Détail des moyens utilisés pour répondre :

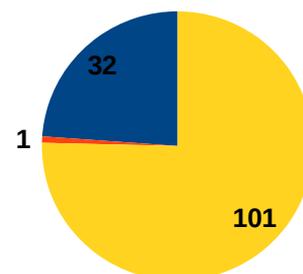
Questionnaire habitants

Répartition par moyen de réponse (nbre de questionnaires)



Questionnaire agents

Répartition par moyen de réponse (nbre de questionnaires)



Profil des répondants

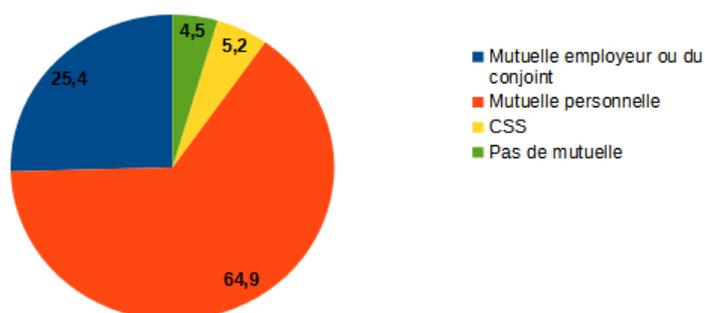
Tout d'abord, la quasi totalité des répondants adhère déjà à une mutuelle.

Chez les habitants, une majorité de personnes a une mutuelle personnelle (sans remboursement de l'employeur) alors que pour les agents, il y a une répartition entre mutuelle personnelle, mutuelle du conjoint ou de la conjointe et mutuelle labellisée dont une partie est prise en charge par la ville.

Cette différence est probablement liée à la présence de retraités au sein des répondants habitants.

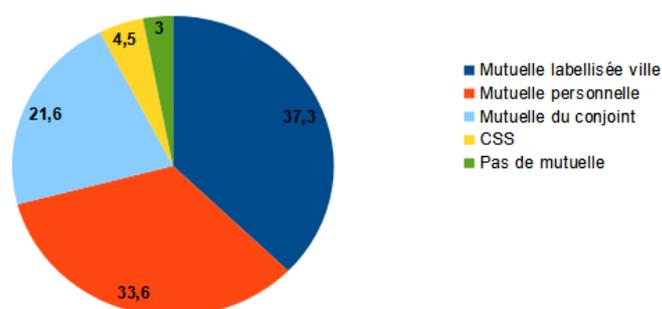
Bénéficiez-vous d'une mutuelle ?

Questionnaire habitants (en %)



Bénéficiez-vous d'une mutuelle ?

Questionnaire agents (en %)



Satisfaction vis à vis de sa mutuelle

Près des 3/4 des répondants (agents et habitants) sont satisfaits de leur mutuelle (74,6 % des habitants et 73,6 % des agents).

Pour les non satisfaits, les raisons viennent en premier lieu du coût des cotisations trop élevés (évoqué 46 fois par les habitants et 14 fois par les agents), d'une insuffisance générale des remboursements (évoqué 13 fois par les habitants et 6 fois par les agents) ou encore de certaines prestations spécifiques non remboursées (évoqué 12 fois par les habitants et 11 fois par les agents).

On peut noter une part plus importante des agents qui évoquent ne pas obtenir assez de remboursement de leurs dépenses médicales.

Les personnes qui n'ont pas de mutuelle donnent souvent la raison du coût trop élevé.

Intérêt pour la mutuelle communale

Les répondants sont en grande majorité intéressés par la mutuelle communale, que ce soient les habitants (89,2%) ou les agents (86,6%).

À noter toutefois la précision faite par plusieurs personnes que leur intérêt dépendait des garanties qui seraient proposées par la mutuelle communale ainsi que de son coût.

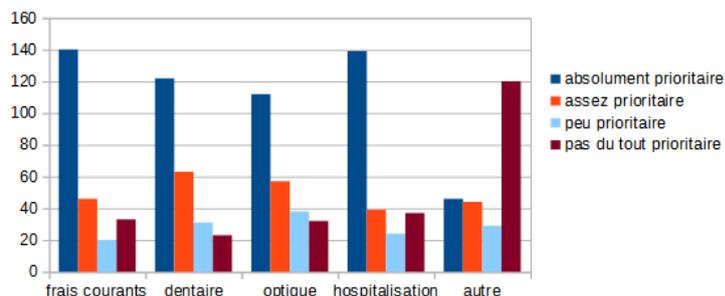
III/ Focus sur les attentes des personnes intéressées par la mutuelle communale

Pour cette partie, seules les réponses des personnes intéressées par la mutuelle communale ont été prises en compte.

Garanties prioritaires

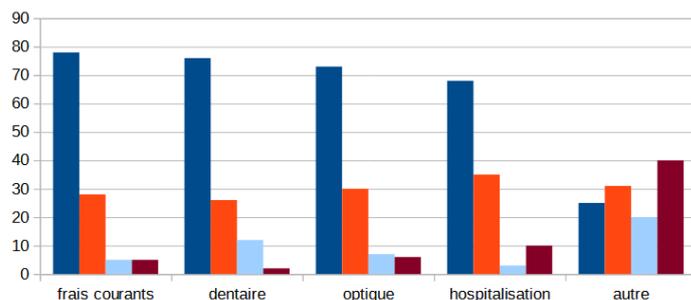
Quelles sont les garanties prioritaires pour vous ?

Questionnaire habitants



Quelles sont les garanties prioritaires pour vous ?

Questionnaire agents



Le premier constat est que les garanties évoquées dans le questionnaire sont toutes considérées comme prioritaires par les répondants, sans qu'une ne se démarque en particulier, autant chez les habitants que chez les agents.

Il était possible d'évoquer d'autres soins à prendre en charge par la mutuelle communale. Les soins les plus cités sont ce qu'on appelle les médecines douces, comme l'ostéopathie (25 agents et 50 habitants).

Alors que les agents sollicitent ensuite la prise en charge des frais de psychotérapie, les habitants évoquent la kinésithérapie (14), les frais de podologue (14), de pédicure (13), les dépassements d'honoraires de spécialistes (13), les appareils auditifs (13), la psychothérapie (8) et les cures (6).

La prise en charge de ces frais est toutefois jugée prioritaire par moins de répondants que les garanties plus classiques.